

N'OPTÉZ POUR CE REGISTRE QUE SI VOUS NE POUVEZ PAS UTILISER LA PLATEFORME WEB

Le REGISTRE DU LOGEUR est un état comptable conforme à l' Article R2333-51, sa tenue est une OBLIGATION DE LA LOI.

Nom et prénom : Adresse : Tél. : Adresse @ :	Nom de l'hébergement : Adresse : Nombre d'étoiles : Nombre de chambres : Capacité totale d'accueil :
--	---

Date d'arrivée	Date de départ	A	B	Cas d'exonérations				Nombre de nuitées adultes = A X B	C	Montant de la taxe de séjour collecté pour le séjour = A X B X C
		Nombre de nuits du séjour	Nombre d'adultes	Nombre de mineurs	Saisonniers	Hébergement d'urgence	Social		Tarif taxe de séjour par personne	
		Nombre total nuitées adultes							Total TS collecté en €	

DÉCLARATION MENSUELLE = à réaliser avant le 10 du mois suivant

Si vous n'avez pas eu de clients/séjours durant le mois, il faut effectuer la déclaration en indiquant 0,00€ dans Total TS collecté en € = sans cela vous serez en défaut de déclaration.
 Si vous avez eu des séjours, cette déclaration est à renvoyer datée et signée.
 Une fois le trimestre entièrement déclaré, un état récapitulatif vous sera adressé vous indiquant le montant total à reverser.
 Déclaration à adresser à : OFFICE DE TOURISME DE LA CÔTE DU MIDI / Service Taxe de séjour / 31 rue Jean Jaurès / 11100 NARBONNE

DATE : .../...../..... Signature :